

ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

**Appel à manifestation d'intérêt relatif à la création de
4 places de Petites Unités de Vie pour personnes âgées,
dont 1 place d'accueil temporaire ou de répit,
sur le territoire de Mayotte : Petite-terre**

Dossier à envoyer ou à déposer avant le 10 janvier 2022

Thèmes	Critères	Note	Total de points
Qualité et cohérence du projet	Modalités de mise en œuvre des Petites Unités de Vie.	/10	/60
	Modalités de suivi et d'évaluation de la prise en charge.	/10	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'accompagnement et de soins.	/10	
	Adaptation du projet au public et garantie des droits des usagers.	/10	
	Cohérence des effectifs, de la qualification et de formation des personnels adaptés au public (plan de formation, analyse des pratiques, composition de l'équipe...).	/10	
	Modalités de coordination avec les partenaires institutionnels et tout autre partenaire visant à assurer l'offre d'accompagnement, à l'inscrire dans son environnement (qualité de formalisation de partenariats).	/10	
Compétence et expérience du candidat	Connaissance du champ de la prise en charge du public accueilli et des textes réglementaires.	/10	/10
Efficience médico-économique du projet	Capacité financière du candidat à porter le projet.	/10	/30
	Cohérence et analyse du budget.	/10	
	Respect du cahier des charges et des coûts plafonds.	/10	
Total		/100	/100

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Mamoudzou le 22 NOV. 2021

22 NOV. 2021

Madi Moussa VELOU

Le Président du
Conseil Départemental de
Mayotte

Olivier BÉALIC
Le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé de
Mayotte